

### Les faits

Les personnels de la DREIC ont appris, le 2 octobre 2017, que la Déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération voyait sa mission prendre fin le 3 octobre aux termes de son arrêté de nomination. A ce stade, aucune continuité de la fonction n'est annoncée. Rappelons que la DREIC est un service transversal placé auprès du Secrétariat général.

Elle a par ailleurs indiqué que l'intention des cabinets serait de scinder en deux (enseignement scolaire et enseignement supérieur) la mission de coordination des politiques européennes, internationales et de coopération, ce qui entraînerait la disparition de la DREIC. La Déléguée nous a également précisé que le Secrétaire Général organiserait très prochainement une réunion d'information à l'intention des personnels. Une réunion pour tous les syndicats, convoquée le 3 octobre pour le 5 octobre à 11h se tiendra à l'initiative de M. Frédéric Guin, Secrétaire général, en sa présence et en présence de M. Raphael Muller, directeur adjoint du cabinet MEN, et de M. Nicolas Castoldi, directeur adjoint du cabinet MESRI, sur le thème de « l'évolution de la fonction internationale ».

### Les questions

- ***Une réunion d'information, à peine trois jours après ces annonces, entend-elle engager réellement un processus de concertation, que nous jugeons hautement nécessaire?***
- ***Dans cette perspective, comment les personnels seront-ils consultés sur le ou les scénarios envisagés sachant que le seul scénario raisonnable à ce stade, est tout au moins celui du maintien voire du renforcement de la DREIC dans un contexte de clarification des missions respectives des trois principaux services concernés (DREIC, MEIRIES, DEI) ?***

### Le constat

Ces annonces brutales nous plongent dans de vives inquiétudes car elles ne tiennent pas compte de l'expertise reconnue de la DREIC, de son savoir-faire et de la transversalité de ses dossiers (*dont le programme Erasmus+ fournit un bon exemple à travers ses différentes dimensions intégrées : enseignement supérieur, enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels, éducation des adultes, etc.*) incompatible avec une organisation exclusivement sectorielle.

Une dispersion des missions de la DREIC risquerait d'affaiblir la capacité des autorités françaises à porter des positions cohérentes dans les instances européennes, multilatérales et internationales. Cela vaut également pour les dossiers bilatéraux dont les interactions avec les dossiers européens et multilatéraux sont fortes et nécessaires. Elles se nourrissent d'une connaissance approfondie des enjeux diplomatiques, géopolitiques et culturels dans le cadre des relations étroites que la DREIC entretient avec ses partenaires étrangers, ses réseaux et ses relais institutionnels : académies (DAREIC), ministères, SGAE, Agence Erasmus+ France /Education Formation et autres opérateurs, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, Conseil de l'UE, Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Europe, ONU, UNESCO, OCDE, Francophonie, etc. En matière de coopération internationale, la DREIC collabore également régulièrement avec le MEAE (DGM et directions géographiques et politiques), la CPU, la CDEFI, l'ADIUT, la CGE, l'ESENESR, les ESPE et le réseau « Canopé », mais aussi avec les universités et centres de recherche, nos Postes diplomatiques à l'étranger et les représentations diplomatiques en France d'un très grand nombre de pays partenaires avec lesquels elle entretient des relations souvent historiques et fructueuses.

### Le contexte, les difficultés rencontrées- un bref rappel

Après avoir perdu en 2004 environ 50 postes, la DREIC perd chaque année encore des postes. L'effectif de 55 personnes aujourd'hui, était encore de 62 personnes, il y a trois ans, lors de la création de la MEIRIES. Dans le même temps, la MEIRIES construisait un organigramme sensiblement équivalent à celui de la DREIC et compte à présent 35 personnes. Le DEI, de son côté, en compte aujourd'hui 8. Dans les deux cas, des missions parallèles à celles de la DREIC ont été créées, sans que soit systématiquement prise en compte la complémentarité des missions. On ne peut que se féliciter de la montée en puissance de l'international et de son appropriation par les Directions générales, mais les moyens et les missions attribués aux différentes entités (au DEI et surtout à la MEIRIES), sans réflexion globale sur le sujet, ont abouti à une dégradation de l'identification de leurs rôles respectifs et des relations interpersonnelles et professionnelles des agents concernés. Il en a résulté un profond malaise que les personnels de la DREIC ressentent d'autant plus fortement que l'on annonce aujourd'hui la suppression de leur structure à la qualité et à l'efficacité de laquelle ils contribuent depuis des années.

### Notre demande

A ce stade, les personnels demandent aux cabinets et à leur Secrétariat général trois éléments de transparence et de clarification, que cette réunion serait à même d'acter :

- 1 **Un état des lieux sur les trois services dédiés à l'international, DREIC, MEIRIES, DEI (voire Jeunesse ) en termes d'organigrammes, missions et texte de référence, périmètres et personnels (avec mention anticipée des départs en retraite, embauches en cours ou prévues à plus ou moins 3 à 6 mois).** Ces informations et leur suivi transparent ne sont en effet que partiellement accessibles, même si elles doivent être disponibles à la source (SAAM et UGARH « sous réserve de l'accord de la direction ») ; Ces éléments sont souhaités en amont du prochain CTAC et dans toute la mesure du possible d'ici la fin du mois d'octobre ;
- 2 **Un calendrier et des modalités de concertation** pour un accord à trouver avec l'ensemble des personnels impliqués, sur une base volontaire, dans le respect de leur travail et de leurs missions ; avec des délais raisonnables qui ne perturbent pas la continuité de leurs missions actuelles. Ces éléments sont souhaités dès que possible et d'ici la fin du mois d'octobre pour une concertation sur environ deux mois ;
- 3 **La direction par intérim de la DREIC,** sur un temps suffisant, avec la nomination sans tarder d'une personne connaissant les équipes, les enjeux, les atouts, les problématiques chargée de la coordination du seul scénario raisonnable à ce stade : **le maintien de la DREIC et la réaffirmation de son rôle de coordination des dossiers européens et internationaux, à la croisée de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation des adultes.**

La direction par intérim de la DREIC, à compter de ce jour, ne saurait être perçue comme une mission de « casse » et les personnels comme leurs représentants syndicaux y veilleront autant qu'ils le pourront. C'est bien le sens de ce communiqué qui appelle des réponses concrètes et lisibles pour tous.

\*

*Pour conclure et inscrire un calendrier et un objectif.* Un point d'étape, avec la présentation des enjeux, pourrait être acté pour le prochain CTAC de la mi-novembre et plus en profondeur à l'issue de ces travaux en marge du CTAC suivant, en présence des organisations syndicales et des experts associés.

Cela permettra d'éclairer et d'enrichir les décisions que nos ministres et leurs conseillers prendront dans le cadre de la réflexion sur « l'évolution de la fonction internationale ».